



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENTS NUMÉRO 667-21, 668-21, 669-21 ET 672-21

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général, trésorier et greffier adjoint de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, les règlements suivants :

- **Règlement numéro 667-21 modifiant le Règlement (657-20) relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau**
- **Règlement numéro 668-21 relatif à la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le Règlement (612-19) de manière à ajouter un article favorisant les biens et services québécois et la rotation des fournisseurs**
- **Règlement numéro 669-21 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP), abrogeant et remplaçant le Règlement (618-19)**
- **Règlement numéro 672-21 complémentaire sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés et autres dispositions relatives aux compétences municipales, abrogeant et remplaçant le Règlement (644-20)**

Les intéressés pourront consulter lesdits règlements sur le site Internet à www.shannon.ca .

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Sylvain Déry, directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 9 juillet 2021 conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 9^e JOUR DE JUILLET 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, MBA, doctorant, OMA